



## Divorce : que risque t'on a stopper une procédure en cours

Par mesquestions, le 19/01/2009 à 17:19

Bonjour à tous,

Je suis en instance de divorce depuis plus de 2 ans (suite à des soucis : désaccord sur les pensions alimentaires, compensatoire, garde des enfants etc...). Bref tout va à veau l'eau !

Si je stoppe la procédure qui est engagée, et que j'attende 6 ans pour divorcer "de fait de rupture de la vie commune" cela m'évitera t'il de payer toutes ces pensions et la prestation compensatoire (ou rente)?

Merci à ceux qui répondront professionnellement parlant.

Pour les autres : ne jugez pas rapidement sur mes quelques indications énoncées ci-dessus

...